

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 24 juin.

On écrit de Vienne, le 25 juin ;

Le jeune prince d'Orange est accueilli ici avec beaucoup de prévenance ; hier S. A. R. a reçu à l'hôtel de l'ambassade tous les membres du corps diplomatique, et les archiducs François, Louis et Charles lui ont rendu visite à l'hôtel où il est descendu. Demain il dînera chez l'impératrice. Quoique l'empereur soit presque rétabli, cependant il ne l'a pas encore reçu.

Nulle part, sur le continent, on ne travaille aux chemins de fer avec autant d'activité que chez nous, et principalement à celui du Nord dit l'empereur Ferdinand ; 20,000 ouvriers y sont occupés. Les voyages se font jusqu'à Wagram, et à l'arrivée des convois il y a un départ de diligences accélérées pour Presbourg.

Le baron Sina a déjà fait commencer les travaux du chemin de fer de Vienne à Raab.

ANGLETERRE. — Londres, le 28 juin.

La solennité du couronnement de la reine a eu lieu aujourd'hui.

Le matin de bonne heure, les rues par où devait passer le cortège étaient encombrées de monde. Les places louées ont été promptement envahies. Les façades étaient décorées avec magnificence. Au coin du Hyde-Park on remarquait l'hôtel du baron Rothschild devant lequel on avait élevé de vastes galeries. Un grand balcon divisé en deux parties, décoré avec tout le goût d'une loge de l'Opéra et entièrement garni de drap cramoyisé, se trouvait devant l'hôtel du duc de Devonshire. Un autre balcon était élevé devant l'hôtel Marlborough, résidence de la reine douairière, et la profusion de lauriers dont il était recouvert lui donnait l'apparence d'un berceau champêtre. Toute la façade des deux côtés dans Parliament-Street était décorée dans le goût le plus délicat. On y voyait flotter les drapeaux de l'union des trois royaumes arrangés avec beaucoup de goût.

A 9 heures, le cortège était formé ; à 10 heures précises, la reine est montée dans sa voiture de gala au bruit d'une décharge d'artillerie de 21 coups.

Immédiatement après, le cortège s'est mis en marche dans l'ordre suivant : Un escadron des gardes du corps, les voitures des ambassadeurs et des ministres résidents étrangers, savoir : le chargé d'affaires du Mexique, celui du Portugal, celui de Suède, le ministre de Saxe, le ministre de Hanovre, le ministre de Grèce, le ministre de Sardaigne, le ministre d'Espagne, le ministre des Etats-Unis, le ministre de Hollande, le ministre du Brésil, le ministre de Bavière, celui de Danemarck, celui de Belgique, celui de Wurtemberg et celui de Prusse.

Les voitures des ambassadeurs extraordinaires étaient dans l'ordre suivant : Achmed-Pacha, le maréchal Soult, le duc de Palmella, le comte Lovenheim, le marquis du Brignoles, le comte Alten, le prince Puthus, le marquis de Miraflores, le baron de Cappelen, le prince Schwartzenberg, le comte Strogonoff, le prince de Ligne, le comte Ludolf, les ambassadeurs de Turquie, de France, de Russie et d'Autriche.

Venaient ensuite un détachement des gardes du corps, les voitures des membres de la famille royale avec leurs escortes ; la duchesse de Kent et sa suite, la duchesse de Gloucester, le duc et la duchesse de Cambridge, et le duc de Sussex ; chaque voiture traînée par six chevaux et escortée des gardes du corps.

Venaient ensuite les voitures de sa majesté, au nombre de douze, tirées chacune par six chevaux.

Ces voitures étaient suivies d'un escadron des gardes du corps et de la musique de la brigade de la garde du palais.

Venaient enfin la voiture de gala, tirée par huit chevaux blancs, avec un yeoman de la garde à chaque roue, et deux valets de pied à chaque portière.

Les équipages des ministres et ambassadeurs étrangers ont excité l'admiration générale ; ils étaient d'une telle magnificence qu'ils éclipsaient la splendeur de tous les autres, excepté celle de la voiture de la reine.

L'ouverture de l'abbaye de Westminster avait été fixée à 5 heures. Vers 7 heures arrivèrent les pairs et les pairesses. Le duc de Nemours arriva seul et alla se placer dans l'enceinte réservée aux ambassadeurs étrangers. Ce ne fut qu'à 10 heures que toutes les places étaient occupées.

L'arrivée de S. M. à la grande porte occidentale de l'abbaye a été accueillie par les acclamations du peuple qui encombraient toutes les issues. Elle y fut reçue par les grands officiers d'état, les nobles portant les insignes de la royauté, et les évêques portant la patène, le calice et la bible. Les dames de la reine et les officiers de la maison royale prirent immédiatement les places qui leur avaient été assignées. S. M. paraissait fort émue. La cérémonie du couronnement commença alors dans l'ordre qui a été indiqué dans les programmes déjà publiés.

Le plus beau temps a favorisé cette solennité.

Voici encore quelques détails sur la cérémonie du couronnement :

L'abbaye de Westminster a été décorée avec la plus grande magnificence. Les piliers massifs étincellent de l'or des draperies dont on les a recouverts. Cinq cents musiciens composent l'orchestre qui s'y fait entendre. En face de cet or-

chestre est placée la galerie où sont rassemblées les membres de la chambre des communes.

De cette galerie partent en s'élevant à une grande hauteur des colonnes dorées, lesquelles supportent une autre galerie où stationne la musique militaire destinée à donner, au bruit des trompettes, le signal de l'arrivée de la reine, et à exécuter l'air national : GOD SAVE THE QUEEN.

Dans le point central de l'abbaye on a dressé une sorte de pyramide à laquelle un riche escalier donne accès, c'est là qu'est placé le fauteuil du roi Edouard, recouvert de drap d'or. La reine est assise sur ce siège au moment de la cérémonie. L'autel est entouré de draperies de soie pourpre brodées en or. Au total, s'il faut en croire les journaux, l'abbaye surpasse en splendeur toutes les merveilles dont la féerie orientale nous a laissés la description.

L'évêque de Londres a pris pour texte du sermon qu'il a prononcé à Westminster ces mots de la sainte écriture :

« Le roi se mit debout à sa place et s'engagea devant Dieu à marcher d'après Dieu et à garder ses commandements de tout son cœur et de toute son âme et à accomplir les termes du contrat tels qu'ils sont écrits dans ce livre. »

S. M. portait hier un riche manteau et une traîne de velours cramoyisé au-dessus d'une robe de satin brodée d'or, avec une ceinture ornée de diamans.

Voici à peu près l'évaluation des diamans dont se composait le diadème de S. M. : 20 diamans autour du cercle, liv. 50,000 ; 2 gros diamans au centre, 4000 ; 44 plus petits placés aux angles, 100 ; 4 croix, composées chacune de 25 diamans, 12,000 ; 4 gros diamans aux hauts des croix, 40,000 ; 12 diamans formant la fleur de lys, 10,000 ; 8 autres plus petits, 2,000 ; perles et diamans sur les arcs et sur les croix, 10,000 ; 141 diamans sur le cercle, 500 ; 56 diamans sur la croix supérieure, 5,000 ; 2 cercles de perles sur le bord, 500. Total, liv. 111,000, ou 2,775,000 fr.

Après le passage du cortège, deux ballons se sont élevés dans les airs, l'un parti de Hyde-Park, et l'autre de Green-Park. Le temps était superbe, à peine si la moindre brise agitait l'atmosphère. A deux heures, mistress Graham et le capitaine Curie entrèrent dans leur nacelle, et le ballon monta majestueusement. Après être resté une heure environ au-dessus de la ville, les aéronautes redescendirent sans aucun accident à Marylebone.

Les fêtes du couronnement se sont terminées hier par les plus brillantes illuminations dont la ville ait jamais été éclairée ; toutes les rues offraient un coup d'œil véritablement magique ; tous les édifices publics étaient décorés de verres de couleur qui faisaient un effet charmant ; on a particulièrement remarqué le Foring-Office, la banque, le palais de Guildhall, et les hôtels des ambassadeurs étrangers.

L'hôtel habité par M. le maréchal Soult, ambassadeur extraordinaire de France, a été un des plus élégamment et de plus richement illuminés. On a calculé que plus de 8,000 lampions en ornaient la façade. Le Clarendon-Hôtel, qui habite S. A. le prince de Ligne, ambassadeur extraordinaire de Belgique, a été tout aussi magnifiquement illuminé. Le devisé peint sur les verres en couleur était celle-ci : *Victoria Regina*.

Le soir, un feu d'artifice grandiose a été tiré. Sur la plateforme élevée au centre était une décoration de soixante pieds de haut, avec un transparent représentant la reine à cheval, au milieu d'un temple superbe en feu de lames. Après le feu d'artifice, la foule s'est retirée lentement et sans désordre. Aucun accident n'a eu lieu.

FRANCE. — Paris le 30 JUIN.

La cour des pairs, dans sa séance secrète, a délibéré hier sur sa compétence dans l'affaire Laity.

A midi, la cour est entrée en séance, sous la présidence de M. le chancelier. M. le procureur-général Frank-Carré a présenté son réquisitoire, par lequel il concluait à ce que la cour se déclarât compétente, et prononçât la mise en accusation du sieur Laity.

Quant aux sieurs Thomassin, imprimeur, Lardois, libraire, et la dame Lamotte, associée de ce dernier, qui avaient été mis en cause, M. le procureur-général a déclaré s'en rapporter à la prudence de la cour.

Une discussion générale s'est ouverte sur les conclusions du réquisitoire de M. le procureur-général. Cette discussion, à laquelle un grand nombre d'orateurs ont pris part, a été longue et animée. Lorsqu'elle a été close, la délibération a commencé. Elle s'est établie d'abord sur la compétence. Après deux tours d'opinion sur cette première question, la cour s'est déclarée compétente. Sur 152 votans, 153 se sont prononcés pour la compétence, 19 contre.

La cour a délibéré ensuite sur la mise en accusation du sieur Laity.

Deux tours d'opinion ont également eu lieu sur cette 2^{me} question, et la mise en accusation a été prononcée sur 153 votans, par 148 contre 5.

Après un seul tour d'opinion pour chacun des trois autres inculpés, les sieurs Thomassin, Lardois et la dame Lamotte ont été mis hors d'accusation à l'unanimité.

Ces différentes décisions ont été formulées dans un arrêt qui a été signé par tous les membres présens. Cette formalité n'a été terminée qu'à 6 heures passées.

La cour a fixé au 9 juillet prochain l'ouverture des débats de l'affaire du sieur Laity.

— Voici des extraits du rapport fait à la cour des pairs, par M. Laplagne-Barris :

Les passions politiques ne sont pas toutes apaisées : vainement le passé a démenti de coupables espérances ; elles survivent chez quelques hommes, à la défaite de leur parti ; et notre constitution et notre monarchie peuvent encore être en but à de vives attaques.

La cour sait que le prince Louis-Napoléon, saisi au milieu des rebelles, dont il dirigeait l'entreprise, fut l'objet d'un acte de haute clémence. On pouvait espérer que sa reconnaissance lui imposerait, dans l'avenir, une ligne de conduite que la raison et la loyauté auraient dû lui tracer dans le passé. Les hommes qui se dévouèrent au prince Louis, en octobre 1836, ont-ils tous renoncé à leur folles espérances, à leurs pernicieux projets ? C'est un point sur lequel l'instruction actuelle peut fournir quelques lumières.

Vers le milieu de juin présent mois, une brochure intitulée : « Relation historique des événemens du 50 octobre 1836 ; le prince Napoléon à Strasbourg, par M. Armand Laity, ex-lieutenant d'artillerie, ancien élève de l'école polytechnique », fut répandue avec profusion dans Paris. Des renseignemens parvenus au gouvernement lui firent connaître que la distribution de ce même écrit avait lieu dans d'autres villes de France, et il paraissait que nulle part, il n'était mis en vente.

L'instruction n'a pas fourni de lumières sur le lieu de dépôt de ces brochures, lieu qui a été sans doute le point de départ des distributions :

La note trouvée chez Laity contient les mentions suivantes :

2800 par porteurs, 650 Saint-Edme, 400 Toulouse, 50 Blois, 25 Marseille, 58 Belmontet, 100 Laity, 100 le général Vandoncourt, 50 Félix Desportes, 50 Lequet, 50 Thomassin.

Le manuscrit qui a servi à l'impression contient des renvois et des notes marginales en assez grand nombre, tracées par d'autres mains que le corps du manuscrit. La comparaison des écritures avait fait penser que plusieurs étaient de la main du prince Louis. Laity a effectivement reconnu qu'il en était ainsi. Un rapport d'un expert-écrivain attribue au prince toutes les notes marginales.

Une lettre saisie chez Laity, qui porte sur l'adresse : M. Lombard ; mais que Laity a déclaré avoir été écrite à lui-même par le prince Louis, contient ce qui suit :

le 11 juin 1838.

« Mon cher ami, j'ai été bien aise de recevoir des nouvelles de votre arrivée, car nous commençons à être inquiets sur votre compte. Je suis très-content de ce que vous me dites de C., et je me réjouis d'avoir été doublement trompé dans mon attente. J'avais bien prévu d'avance qu'il y aurait encore des difficultés qu'on ne devine pas toujours de loin ; mais ce qui est essentiel que je sache, c'est le maximum des peines. Ecrivez-le moi le plus tôt possible. Dites à B. que s'il trouve des phrases mal rédigées sous le rapport du style, il me fera un grand plaisir de les rectifier, mais je ne veux pas que cela entraîne la moindre modification dans les idées. »

« Dites à A., de ma part, que je ne lui écris pas, parce que je l'attends tous les jours, comme il me l'avait promis. »

« Je vous assure que nous éprouvons bien ici le vide de votre absence ; et surtout l'idée que vous aurez peut-être quelques contrariétés à subir me fait beaucoup de peine. »

« J'ai reçu une lettre de M^{me} G. Je lui sais bien bon gré de son attachement, mais souvent elle fait des rêves de l'autre monde et prend du millet pour des perles. »

« Tout le monde ici vous fait ses complimens. Recevez l'assurance de ma sincère amitié. »

« Vous trouverez chez M. 569, 1, 28, 4 une lettre pour vous. »

« Vous auriez bien dû chercher comme adresse un nom plus propre. »

Sa réponse fut : « Le délit est évident et je me réserve de me défendre devant mes juges, en faisant toutefois observer que la brochure est rédigée en termes inoffensifs. »

Ce prévenu reconnaît que les dix mille exemplaires qu'il avait demandés lui ont été livrés, qu'il les a distribués en entier, moins ceux qui ont été saisis chez lui (quatre cent six). Il en a fait distribuer un grand nombre par des porteurs, et il refuse de s'expliquer sur les moyens par lui employés pour répandre le surplus. Sur l'indication des six cent cinquante exemplaires à St-Edme, il avoue qu'il les a envoyés ; on lui demande quel est ce St-Edme, sa réponse est : « Je ne le connais pas ; on m'a dit de lui envoyer ces imprimés et je les lui ai envoyés. »

D. Qui vous a dit de lui faire cet envoi ? — R. Je garde le silence là-dessus. Il avoue les distributions à Belmontet, à Laity, son neveu ; au général Vandoncourt, à M. Félix Desportes. On lui objecte qu'il est difficile qu'il ait distribué en si peu de temps dix mille exemplaires à Paris. Il répond : « J'en ai envoyé beaucoup dans les provinces, de côté et d'autre. »

D. Dans quelles villes de province en avez-vous envoyé ? — R. Je ne puis répondre à cette question.

D. Vous n'avez donc pas fait imprimer cette brochure pour la vendre ? — Non, monsieur.

Dans l'interrogatoire du 23 juin, le prévenu déclare que son but, en publiant l'écrit incriminé, avait été de faire connaître l'affaire de Strasbourg telle qu'elle s'était passée ; que tout ce que contient la brochure est l'expression de ses opi-

mions. Il ajoute que le prince Napoléon est le véritable représentant de la cause populaire.

D. A la suite de conversations que vous prêtez au prince Louis avec plusieurs hommes influents, vous arrivez à dire qu'il ne manque plus à la génération présente qu'une occasion solennelle pour faire l'application du principe que vous posez contre l'existence de ce gouvernement. Alors, dites-vous, alors seulement la grande révolution de 1789 sera terminée; et vous ajoutez:

« Qui pouvait mieux que le prince Napoléon aider à l'accomplissement de cette œuvre sociale, lui dont le nom est une garantie de liberté pour les uns, d'ordre pour les autres, et un souvenir de gloire pour tous? Ne voit-on pas dans ces paroles que le prince Louis est l'instrument à l'aide duquel, suivant vos vœux, le gouvernement né de la révolution de juillet doit être renversé? — R. Oui, je crois que le prince est le chef qui convient le mieux à la France maintenant.

Répondant à d'autres questions, il nie que le but de sa brochure ait été de provoquer à la révolte.

Quant à la lettre du prince, écrite le 11 juin, Laity, en refusant de nommer les personnes dont il est fait mention, a dit que les lettres qui les désignaient étaient conventionnelles et non initiales. Le maximum des peines dont on parle dans cette lettre du 11 juin tenait à la crainte qu'avait le prince que Laity n'encourût des peines trop graves; Laity ajoute: « Je ne m'attendais pas précisément à des poursuites, mais je savais qu'il y avait des chances pour que je fusse poursuivi. »

— On annonce que de nouveaux mandats de comparution ont été lancés contre deux jeunes dames: l'une est M^{me} de Forget, fille de M^{me} Lavalette, l'autre M^{lle} Eugénie de Beauharnais.

— Le pourvoi des condamnés Hubert, Laure Grouvelle, Steuble et autres, a été jugé aujourd'hui, il a soulevé des questions assez graves, les condamnés ont déposé au greffe une inscription de faux contre le procès-verbal des débats en ce qu'il aurait énoncé comme traduite à Steuble une déposition qui, en réalité, suivant eux, ne l'aurait pas été. En outre, un des moyens de cassation est tiré de la communication qu'un juré aurait eue, pendant le cours des débats de l'affaire, avec des personnes du dehors. A cet égard, les condamnés demandent à être autorisés à faire une enquête sur des faits qu'ils signalent.

La cour, après une délibération de plus de deux heures, a rejeté le pourvoi, ainsi que la demande en inscription de faux et a condamné les demandeurs chacun à 500 francs d'amende.

— On lit dans le *Journal des Débats*:

Dans quel état vont se trouver les affaires à la clôture de la session?

Nous voyons pour nous, à la fin comme au début de la session, un pays tranquille et prospère. Le ministère a sans doute éprouvé des embarras; ils étaient inévitables, et il a eu le bonheur de les surmonter par sa patience et son habileté. De grandes questions ont été décidées, d'excellentes lois ont été votées. Si la session a eu ses peines, elle a aussi porté ses fruits. Nous ne voyons rien dans tout cela qui nous effraie pour notre avenir et pour celui du gouvernement.

— On dit qu'un conciliabule légitime a été tenu hier soir dans le faubourg Saint-Germain pour s'occuper des affaires de don Carlos. On est fort mécontent du peu d'activité qu'il a déployé depuis quelques mois, et l'on commence à se lasser de lui envoyer des secours pécuniaires.

— Avant de quitter Paris, M^{me} la comtesse de Lipano, qui possédait les deux épaulettes que Napoléon portait à Waterloo, a donné l'une au général Excelmans, et l'autre à M. Gaëtan Murat, le premier, compagnon d'armes; le second, neveu du roi de Naples.

— Des nouvelles de la Vera-Cruz, reçues par un bâtiment arrivé à New-York le 5 juin, après 17 jours seulement de traversée, portent que le blocus continuait toujours. Deux nouveaux bâtiments mexicains avaient été capturés.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Logrono, 22 juin:

Le 19, nous avons commencé l'attaque de Penacerrada: la brèche étant praticable on se préparait à l'assaut lorsque Espartero averti que Guergué et Garcia passaient le Trasino, marchant dans cette direction: le lendemain ayant rallié à lui le corps de Buerens, et la cavalerie de Brohocki, il attaqua l'ennemi: le combat, suspendu par la nuit, recommença le 22 à la pointe du jour, sur toute la ligne: avant midi l'ennemi était en déroute. Nous avons fait 800 prisonniers, enlevé 4 pièces d'artillerie et les bagages; notre cavalerie n'a pas encore cessé de poursuivre les fuyards.

Le même jour nos troupes entraient dans la ville par la brèche ouverte le 20: 2000 hommes ont mis bas les armes. On a trouvé dans le fort une nombreuse artillerie, et beaucoup de munitions de guerre.

Notre perte est de 800 hommes.

— On écrit de Bayonne, 26 juin:

Des affaires meurtrières ont eu lieu entre trois bataillons, commandés par Sanz, et la colonne de la Ribera, d'un côté, et entre Castaneda et Castor. Les deux partis s'attribuent la victoire.

Munagorri, qui est évidemment soutenu par les agens anglais, continue à recruter. Il n'y a nul doute que bientôt il entrera en Espagne. Les Basques sont très-mécontents du nouveau général Marotto, dont l'attachement pour don Carlos est au moins problématique.

Il est difficile de voir une lutte plus acharnée que celle engagée pendant plusieurs jours sous les murs de Penacerrada, entre Espartero à la tête de 18 bataillons, 500 chevaux et 20 pièces d'artillerie, et Guergué avec 6 bataillons et un escadron accouru pour renforcer la garnison de la place. Une compagnie de grenadiers carlistes du 5^e d'Alava ont été presque comblés par les cadavres des deux partis. Un renfort de 5 bataillons, parmi lesquels se trouve le premier de Navarre, n'a pas peu contribué à prolonger la résistance de la garnison.

Le général en chef comte de Luchana a attaqué, le 19, le

fort avancé de Vaissara, qui défendait les approches de Penacerrada, il l'a pris après une résistance de quelques heures, qui a coûté la vie à quarante carlistes formant la moitié de la garnison; le reste a été fait prisonnier. Le même jour, la place a été vivement attaquée: elle s'est rendue le 21. La garnison, de 350 à 400 hommes, est restée prisonnière de guerre; six à sept bouches à feu ont été trouvées dans la ville. Le 22, on a entendu un feu très-vif du côté de Vittoria, on présume que le général en chef, à son retour de Penacerrada, à la tête de la forte colonne qu'il avait avec lui, aura rencontré les carlistes qui, au nombre de sept bataillons, occupaient depuis quelques jours les hauteurs environnant la plaine de Vittoria pour exécuter le plan de blocus général imaginé par le nouveau général en chef Marotto.

BELGIQUE — Bruxelles, le 1er juillet.

Hier le roi a assisté au service divin dans la chapelle du Palais.

S. M. a présidé le conseil des ministres, qui a duré de deux à quatre heures.

Le comte de Bastard, aide-de-camp du maréchal duc de Reggio, a été reçu par LL. MM.

— On assure que le Roi et la Reine, accompagnés des deux princes, sont partis aujourd'hui dans la matinée pour le château d'Ardenne. On sait que vers la fin de la semaine L. M. partiront de là directement pour Paris. Le roi sera de retour vers le 20 juillet. La Reine, avec les deux princes, y restera jusqu'après les fêtes de juillet.

— Le tribunal correctionnel a prononcé ce matin dans l'affaire de l'administration des rentes étrangères dites gallo-russes.

Les prévenus ont été acquittés, le jugement est fondé sur ce que les opérations dont s'agit au procès telles qu'elles sont résultées de l'instruction ne peuvent rentrer sous l'application des dispositions pénales de l'art. 410.

— Un crime affreux a été commis vendredi dernier, à huit heures du matin, dans la commune de Baisy-Thy (arrondissement de Nivelles). Un sieur D..., ancien capitaine pensionné, a assassiné à coups de couteau sa femme, et la mère de celle-ci. La première est morte sur-le-champ, on désespère de sauver l'autre. Après ce crime exécrable, ce frénetique a essayé de se couper la gorge d'un coup de rasoir, et s'est précipité dans un puits, d'où la gendarmerie l'a retiré dans un état pitoyable. Le procureur du roi de Nivelles s'est transporté sur les lieux. On informe activement.

Bruxelles, le 28 juin. (5 heures.) Des difficultés s'étant élevées entre M. le directeur et MM. les actionnaires du *Lloyd Bruxellois*, au sujet d'un nouveau règlement, il n'y a pas eu de réunion à cet établissement. Quelques affaires en actif espagnol ont été traitées à la bourse, au prix de 21 5/8 à 11/16. Il n'a pas été question des autres valeurs.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 21 5/8 A. 11/16 P.; Banque de l'Industrie 112 1/2 A. 3/8; Banque Commerciale 127 A.

Amsterdam, 30 juin. — Ardoin 21 7/16 1/2.

— On lit dans le *Commerce Belge*:

« Plusieurs de nos abonnés nous invitent à annoncer qu'il y aura demain, à sept heures du soir, dans la Grande Salle du Café Domino, Place de la Monnaie, réunion des actionnaires du *Lloyd Bruxellois*, ils sont en conséquence invités à s'y trouver.

LIÈGE, LE 2 JUILLET.

Nous apprenons que le plan de M. Chevron, relatif au chemin de fer, vient d'être renvoyé, par M. le ministre des travaux publics, à une commission d'ingénieurs, pour être soumis à un examen approfondi. On voudrait, à tout prix, éviter les plans inclinés. C'est ce qui explique l'interruption des travaux sur la ligne d'Ans à St-Laurent, et le retard qu'éprouve la confection du cahier des charges. Nous regrettons que cette détermination n'ait pas été prise depuis longtemps. Les désavantages et les dangers des plans inclinés étaient aussi évidents, il y a deux ans, qu'ils le sont aujourd'hui, et M. de Theux était, sur ce point, du même avis que M. Nothomb. Mais il paraît que l'amour-propre déplacé d'un seul fonctionnaire a jusqu'à présent empêché qu'on examinât, à fonds, les divers plans qui avaient pour but de donner au chemin une direction autre que celle qui fut adoptée. On nous assure maintenant que cet obstacle est sur le point d'être levé. Il en est temps. Bientôt toutes nos grandes villes seront reliées entre elles et jouiront de l'inappréciable avantage d'avoir une station à leurs portes. Liège seule en sera privée long-temps encore, grâce au manque de fermeté du prédécesseur de M. Nothomb. Nous concevons cependant, jusqu'à un certain point, la faute qui a été commise, et nous l'excusons même. Les ministres ne sont pas des ingénieurs; on ne saurait exiger d'eux qu'ils réunissent toutes les connaissances spéciales qui sont nécessaires pour l'exécution des grands travaux d'utilité publique. Il faut bien qu'ils s'en rapportent exclusivement, en règle générale, aux lumières des hommes de l'art proposés à la direction de cette branche de l'administration. Mais il y a aussi des exceptions à cette règle. Quand il s'agit d'une raison droite et éclairée pour reconnaître et apprécier les vices d'un plan, on peut hardiment suivre les conseils qu'elle donne, sans se laisser arrêter par des considérations techniques qui obscurcissent souvent les questions les plus simples. C'est là le parti que semble avoir pris M. Nothomb et nous l'en félicitons. Qu'il montre de l'énergie et de la fermeté; qu'il ne se laisse faire la loi par personne, et l'opinion publique lui prêterait tout l'appui nécessaire pour qu'il puisse dignement remplir sa tâche.

On a construit, depuis peu, une salle d'attente à la station d'Ans; mais comme elle est peu spacieuse et que les voyageurs n'y sont admis qu'après avoir reçu leurs coupons, il serait nécessaire d'agrandir ce local et de le diviser en deux parties, dont l'une conserverait sa destination actuelle, et dont l'autre servirait d'abri aux voyageurs forcés d'attendre leur tour pour obtenir des cartes. Maintenant ceux-ci restent exposés à toutes les intempéries de l'air, et se morfondent quelquefois, pendant un quart-d'heure, au milieu de la pluie et de la boue. Cet inconvénient sera plus grave encore en hiver. Il serait donc temps de songer dès-à-présent à

l'agrandissement du local ou à la construction d'une salle attenante qui permette de recevoir les voyageurs jusqu'à ce qu'on leur ait délivré des coupons.

Quelques journaux ont réclamé contre la mesure qui oblige les gens du peuple à prendre des chars-à-bancs à défaut de waggons. Cette réclamation est d'autant plus juste que la manière dont cette mesure est exécutée, à certains bureaux, porte souvent l'empreinte d'une mauvaise foi propre à décréditer toute l'administration. Ainsi, un ouvrier se présente, et demande une carte de waggon. Tous les waggons sont pris, lui répond-on, il faut prendre un char-à-banc. L'ouvrier se résigne et paye le surplus. Arrivé dans l'enceinte, et au moment de partir, il voit, à sa grande surprise, qu'il restait encore des places disponibles dans les waggons. Il réclame, mais on ne reprend point les coupons, et il est obligé de se mettre dans un char-à-banc. Nous désapprouvons hautement, à notre tour, cette manière d'agir. De semblables mesures sont empreintes d'un esprit de fiscalité dont les traditions commencent à se perdre, et dont les effets doivent nécessairement nuire à la popularité du gouvernement qui exploite le chemin de fer. Si le trésor public est en perte, si les recettes ne s'élèvent pas au niveau des dépenses, qu'on fasse payer quelques centimes de plus par myria-mètre, mais qu'on s'abtienne soigneusement de tout acte qui dénote la fraude.

Par deux arrêts des 22 et 25 juin de cette année, la cour, chambre des appels de police correctionnelle, a prononcé sur l'un des points les plus difficiles de la législation criminelle; il s'agissait de savoir, si, lorsqu'un individu, comparissant devant un tribunal de répression, sous la prévention d'un délit relatif à la propriété, propose comme moyen de défense l'exception tirée de ce qu'il est ou se croit propriétaire, il y a toujours nécessité de renvoyer l'affaire à la décision des juges civils, et de surseoir, en attendant que la question soit viduée; la cour a pensé que lorsqu'indépendamment de toute question de propriété, il résulte des circonstances de la cause, que le prévenu a agi de bonne foi, et qu'il n'y a nulle fraude à lui imputer, les juges peuvent le renvoyer *de plano* des poursuites intentées soit par le ministère public, soit par la partie civile.

Le 2^e numéro de la liste de Spa vient de paraître; à la date du 28 juin, le nombre des étrangers qui y étaient venus prendre les eaux, s'élevait à 467.

Comme dans la précédente liste, nous remarquons dans celle-ci beaucoup d'Anglais, et tout fait présumer que le nombre en augmentera beaucoup encore, après les fêtes du couronnement de la reine d'Angleterre.

Un esturgeon d'une grandeur d'environ 6 pieds a été pris samedi à 3 heures du matin, dans la Meuse, en face de la fabrique de M. Vanderstraeten. Cet énorme poisson, que les uns estiment peser 80 et les autres 100 livres, se débattait avec tant de force, que le pêcheur a eu beaucoup de peine à s'en rendre maître. On dit que l'Université en a fait l'acquisition.

Ce poisson paraît être très-abondant dans nos rivières cette année; peu de jours se passent sans que les pêcheurs de Gand fassent de pareilles prises.

Par arrêtés royaux du 30 juin 1858, un brevet d'invention de quinze années est accordé au sieur Meissenberg (J. J.) négociant, domicilié à Liège, rue Quai-d'Avroi, n^o 842, pour un procédé nouveau de fabrication des couleurs à l'huile.

Un brevet de perfectionnement de cinq années est accordé au sieur Regnier-Poncelet, directeur-gérant de la société de Saint-Léonard, domicilié à Liège, pour un nouveau procédé servant à forger et à tremper l'acier pour les outils divers.

Un brevet d'invention de dix années est accordé au sieur Thonon (Ch. L. J.), fabricant d'armes, domicilié à Liège, pour une nouvelle platine aux armes de guerre et de luxe.

On lit dans un journal de cette ville:

Un homme de l'art nous affirme que le pont d'Amereœur est dans un état qui menace ruine. Nous appelons l'attention de l'administration sur la possibilité d'un accident, dont les conséquences seraient désastreuses pour le commerce et les intérêts généraux; si une communication aussi importante venait à être momentanément fermée.

— L'élégance et la coupe gracieuse du bateau à vapeur nouvellement lancé à la Meuse et qui doit faire le service de Liège à Namur, est en ce moment l'objet de l'admiration de tous les curieux qui se rendent à Ougrée, où une trentaine d'ouvriers, la plupart français, s'occupent avec la plus grande activité à y mettre la dernière main; déjà la chaudière est placée et tout fait espérer que dans quelques semaines, Liège pourra jouir d'un nouveau moyen de transport, rapide, économique et agréable.

— L'expertise ordonnée pour constater l'état du pont de la Boverie et la possibilité de le réparer, vient d'être déposée au greffe du tribunal de Liège. Si les renseignements qu'on nous donne sont exacts, les trois experts sont chacun d'un avis différent. Néanmoins deux d'entre eux s'accordent sur la possibilité de réparer le pont au moyen de travaux qu'ils indiquent; ils ne diffèrent que sur le point de savoir s'il y a lieu de prohiber la circulation pendant un temps déterminé après l'achèvement des travaux de réparation.

— On va publier à Bruxelles la collection complète des statuts des sociétés anonymes et des sociétés en commandite par actions de la Belgique. Cette collection formera un volume in-8^o, avec tableaux synoptiques.

L'ordre du jour suivant a été publié à Venloo:

Place de Venloo.

Le commandant de la place à la satisfaction de porter à la connaissance de la garnison, que M. le lieutenant-général baron Hurel, chef de l'état-major général de l'armée, a fait connaître, par sa dépêche du 21 courant, cabinet n^o 1265, à M. le colonel commandant supérieur de cette forteresse, que S. M. compte sur son zèle, son activité et son patriotisme, pour défendre avec vigueur le poste d'honneur qui

lui est confié; qu'il est heureux de pouvoir dire au roi, que les troupes sont animées de la meilleure volonté, et que le commandant supérieur a pris toutes les mesures convenables pour assurer le succès de nos armes.

Lecture du présent ordre sera donnée à la troupe en présence de MM. les officiers.

Venloo, le 24 juin 1858.

L'OBSERVATEUR en publiant cet ordre du jour le fait suivre des réflexions suivantes :

Cet ordre du jour paraît avoir produit une assez vive impression dans le Limbourg. Les termes dans lesquels il était conçu ont fait supposer qu'une attaque contre Venloo, soit de la part de la Prusse, soit de la part de la Hollande, semblait imminente au gouvernement. Cette supposition était dénuée de fondement. L'ordre du jour n'avait pas été écrit sous la dictée des chefs de l'armée. C'était uniquement l'œuvre du commandant de la place qui, en le rédigeant, n'avait consulté que son zèle, et n'avait fait que céder au désir d'exprimer les loüables sentiments qui l'animaient, lui et toute la garnison. Quoi qu'il en soit, des bruits d'agression se sont répandus dans le Limbourg et voici ce que nous lisons dans un journal de Liège :

« Au moment de mettre sous presse, une personne digne de confiance nous informe que des paysans arrivés ce matin de Sittard, lui ont rapporté que vers minuit ils avaient entendu, pendant plus de trois heures, le bruit du canon dans la direction de Venloo, et que l'on disait généralement que ce bruit provenait d'une attaque que les Prussiens dirigeaient contre cette ville.

« Quoique cette nouvelle nous paraisse invraisemblable, nous croyons devoir la donner. »

Cette nouvelle n'a aucune espèce de fondement.

DU PLAN INCLINÉ DE LIÈGE.

On ne s'avise pas de tout en un jour; on n'a pas cru, par exemple, que le chemin de fer pût se continuer de Liège sur Verviers et la Prusse avant l'achèvement du plan incliné qui descend dans Liège. Nous pensons, au contraire, qu'on pourrait provisoirement laisser reposer le plan incliné, construire une station et des ateliers outre-Meuse et marcher immédiatement sur Verviers.

Les omnibus sont la pour faire le petit trajet de Liège à Ans; car aussi bien, jamais les locomotives de la rive droite ne passeront sur la rive gauche; et si, au lieu de la Meuse, le Danube coulait à plein bord dans le vallon de Liège, il faudrait bien accepter une solution de continuité dans le chemin de fer, ce qui ne l'empêcherait pas de poursuivre sa route à partir de l'autre bord.

Supposons, pour un instant, que ce vallon soit comme le bras de mer de La Menai. Serions-nous assez hardis pour y jeter un pont de bangoor? Non sans doute; Eh! bien, qu'on se contente, pour le moment, du service du roulage et des omnibus pour hisser les personnes et les marchandises sur les hauteurs d'Ans; ou bien que l'on cherche la pente la plus raide, la plus abrupte, pour laisser couler les ballots, de la hauteur dans le vallon, sur une glissoire en madriers, et qu'on les enlève d'en bas, si l'on veut, à loisir, avec une petite machine à vapeur de 8 à 10 chevaux. Nous sommes persuadé que ce service n'en souffrirait pas sensiblement, et l'on éviterait une dépense de deux millions et un retard de deux années dans nos communications avec le chemin prussien, qui tendra son rail au nôtre à la frontière avant que nous soyons à mi-chemin de Liège à Eupen.

Pour éviter le plan incliné de Liège, on propose de creuser une bûche sur la montagne, un peu plus haut que Saint-Laurent, et de percer, du fond de ce puits, une galerie aboutissant sur la fontaine, au quai d'Avroi. Cette galerie, creusée dans le terrain houiller, n'aurait pas plus de mille mètres, et les marchandises seraient élevées et descendues dans le puits, par une faible machine à vapeur, à l'instar de ce qui se passe dans les houillères; on aurait ici l'avantage d'équilibrer la charge puisqu'on pourrait remonter des marchandises en même temps qu'on en ferait descendre d'autres, ce qui n'exigerait qu'une très petite force pour faire agir l'appareil.

La galerie aurait l'avantage de servir aussi à l'écoulement des eaux des houillères; et les propriétaires des houillères seraient peut-être disposés à contribuer pour quelque chose à l'exécution de cette galerie. (Courrier belge.)

On lit dans le Belge :

M. Edouard Duepéaux est de retour à Bruxelles d'un voyage de quinze jours qu'il a fait à Paris et à Londres, il a vu la plupart des personnages parlementaires influents des deux pays et se félicite de leurs bonnes dispositions pour la cause belge. O'Connell surtout éprouve vivement notre parti. On sait qu'avec ses collègues irlandais il fait pencher où il veut la majorité de la chambre des communes. Une position aussi influente lui permet d'exiger que le ministère Melbourne se déclare formellement en notre faveur, et il est résolu à user pour nous de son ascendant en supposant que le ministère anglais obtiendrait aux vœux de la Sainte-Alliance, ce qui n'est même pas à craindre en ce moment. M. Dumortier a de fréquentes entrevues à Bruxelles, avec M. Dubois, secrétaire de la chambre des députés de France qui paraît apprécier fort sagement notre situation.

— On écrit de Cologne, le 27 juin :

Plusieurs journaux ont déjà annoncé, il y a quelque temps, que le saint-père avait pris une décision favorable à l'égard de nos affaires archiepiscopales, nous apprenons aujourd'hui, qu'avec l'approbation du gouvernement, un bref, qui doit vraiment tranquilliser tous les esprits, vient d'être remis à notre chapitre; on assure que, relativement à l'administration archiepiscopale, ainsi qu'à l'esprit conciliant qui y règne à l'égard de notre chapitre, le bref est tout-à-fait satisfaisant, et il sera rendu public aussitôt que les formalités légales auront été remplies.

— Le Journal de La Haye en reproduisant une correspondance d'Allemagne, ajoute en note les lignes suivantes : « Nous apprenons de bonne source que la Diète a consenti ces jours-ci à la cession d'une partie du Luxembourg à la

Belgique moyennant former une indemnité en territoire à la Confédération germanique par S. M. le Roi des Pays-Bas. »

— On lit dans l'Echo de la Frontière :

Une maladie pestilentielle fort grave règne en ce moment à Solre-Saint-Géry (frontière de Belgique) dont elle décime la population. Elle sévit avec tant de promptitude que ceux qu'elle atteint sont en 24 ou 56 heures aux portes de la mort. Plus de 50 personnes, dit-on, ont déjà succombé; et pour ne pas redoubler l'effroi des habitants, on s'abstient aujourd'hui de sonner les cloches pour les enterrements.

« L'invasion de cette épidémie se manifeste par une complète prostration de forces, et une éruption cutanée qui lui a fait donner le nom banal de maladie à boutons, par les uns, et de fièvre noire par les autres, à cause de la teinte noirâtre du corps après le décès. Les ressources de l'art paraissent jusqu'à présent tout-à-fait inefficaces; le médecin du lieu a eu la douleur de voir mourir ses proches au milieu d'un traitement infructueux.

« Plusieurs cas de cette affection viennent d'être observés à Beaumont ainsi qu'à Cousolre (France). Il est à craindre que la frayeur répandue dans les populations ne rende un grand nombre d'individus plus impressionnables à son influence. Il serait bon que l'autorité administrative envoyât sur les lieux quelques médecins instruits pour étudier les caractères de la maladie. »

Nous avons annoncé que M. Deville-Thiry avait été reçu en audience particulière par le roi, et qu'il avait eu l'honneur de présenter à S. M. le premier exemplaire du bel ouvrage qu'il vient de publier sur les éléments du dessin appliqué aux arts.

Le Courrier belge, qui rend compte de l'ouvrage de M. Deville-Thiry, s'exprime ainsi :

« Nous n'avons encore rien vu de plus clair, de plus précis et de mieux gradué que les leçons que vient de publier cet intelligent professeur. Nous pouvons dire que rien ne manque à cet ouvrage exact et consciencieux, comme la science qu'il enseigne; aussi le roi, protecteur éclairé du talent réel et positif, s'est-il empressé d'accepter la dédicace d'un ouvrage dont il était si opportun de doter la Belgique industrielle.

« Nous pensons que le ministère, qui ne refuse jamais d'encourager pécuniairement l'impression d'un recueil de petits vers, d'une légende sacrée ou de quelques fatras sans utilité, exhumés des vieilles archives, s'empressera de doter nos écoles primaires d'une publication aussi indispensable à notre pays.

« C'est donc uniquement aux sacrifices particuliers de M. Deville-Thiry que les contremaitres, les ouvriers et les instituteurs seront redevables de l'important ouvrage qui sera leur guide dans la carrière qu'ils ont embrassée et sans lequel ils ne peuvent espérer d'atteindre au degré de perfection des ouvriers anglais dans le tracé et l'exécution des modèles.

« Honneur donc au professeur studieux qui, depuis 15 ans, a consacré son temps et son talent à instruire les instituteurs de Liège, et dont les élèves sont répandus dans tous les ateliers de la Belgique, soit comme dessinateurs, soit comme modéleurs, soit comme ingénieurs; car il s'en trouve à Seraing, Grivegnée, Ougrée, Couillet, Mons, Verviers; il y en a à Saint-Léonard, à l'école militaire et dans les ponts-et-chaussées, qui tous lui font le plus grand honneur.

« On se demande si tant et de si utiles services rendus à l'industrie, ne devraient pas mériter à M. Deville-Thiry, si non des encouragements, au moins une honorable récompense? »

THÉÂTRE. — Malgré le peu de faveur dont jouit le spectacle en cette saison, malgré le beau temps auquel nous sommes si peu habitués, la brillante réputation de M. et de Mme. Volnys avait attiré une réunion assez nombreuse à la représentation d'hier. L'attente du public n'a pas été trompée. Don Juan d'Autriche a été rendu comme jamais nous ne l'avons vu; la belle prose de M. Casimir Delavigne nous a paru plus belle encore dans la bouche d'artistes aussi distingués que M. et Mme. Volnys. M. Gaston aussi mérite des éloges pour la vivacité, le feu avec lequel il a joué le rôle si bien tracé de don Juan. La marquise de Sennerterre a été également applaudie; cette comédie, malgré quelques longueurs, a fait beaucoup de plaisir, grâce à des détails pleins de charme, à une intrigue qui ne manque pas d'intérêt, et surtout au jeu vif et animé, à la diction si pure de Mme. Volnys. Aussi le public s'est-il montré juge éclairé; de nombreuses acclamations ont rappelé les deux artistes qui font l'ornement de cette troupe. Ce soir, la Camaraderie, comédie en 5 actes, de Scribe, et la Lectrice; les vrais amateurs ne laisseront pas échapper l'occasion de voir jouer la comédie par des artistes pleins de goût et avec cet ensemble si rare chez nous.

Liège, 30 juin 1858.

A Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

Nous venons vous prier de vouloir bien donner place dans votre estimable journal à notre déclaration en réponse à l'article signé Smysers qui a paru dans plusieurs journaux du pays.

Madame Corrège, notre directrice, vient d'être diffamée, outragée gratuitement par deux hommes: un M. Smysers d'abord et son digne factotum; nous laisserons le public juge de cette honorable action, juge entre M. Smysers qui a le courage d'insulter une femme, et Mme. Corrège la victime de cette insulte.

Nous pourrions cependant aider le jugement du public et citer une époque où M. Smysers d'un côté et Mme. Corrège d'un autre étaient directeurs de théâtres: l'un en Belgique, la dernière en France et en Suisse, et jamais nous ne trouverions chez Mme. Corrège que loyauté, capacités administratives, couronnées par le succès.

Tandis que chez M. Smysers nous aurions à constater une longue série d'infortunes pécuniaires dont nous ne voulons pas qualifier les causes, mais que nous savons avoir été bien fatales aux artistes, employés et fournisseurs de sa direction.

Ce sont des faits que cela, et nous n'en pensons pas qu'à Anvers M. Smysers les démentira et nous forcera d'appeler à l'année théâtrale 1826-1827.

Quant à nous, persuadés qu'un témoignage éclatant de notre estime pour Mme. Corrège aura quelque poids près du public, nous déclarons hautement et sur l'honneur que non-seulement nous avons à nous louer et beaucoup, de la probité avec laquelle Mme. Corrège remplit ses engagements avec nous, mais encore des formes et des procédés qu'elle apporte dans toutes ses relations.

Agréés, etc.

Les pensionnaires de Mme. Corrège. Signé : J.-B. Féraud, chef d'orchestre, Théophile, Delvil, H. Varlet, A. Simon, Camiade, Saint-Amand, Lamarre, régisseur.

Puis suit : Je déclare n'avoir jamais eu qu'à me louer de la probité de Mme. Corrège et les insinuations lancées contre elle sont de toute fausseté. Signés : Chol, tous avec paraphe, Armand, Gastien.

BIBLIOGRAPHIE.

MNÉMONISME CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE ANCIENNE.

Tel est le titre d'une petite brochure que vient de publier M. Léonard, professeur de langues en cette ville. Cette brochure reproduit avec beaucoup de clarté les principes de la mnémotechnie, tels que les a inventés au commencement de ce siècle M. Aimé Paris, tels que les a perfectionnés ensuite M. Castilho et à l'aide desquels on peut faciliter les opérations de la mémoire. Par des procédés ingénieux on est parvenu à appliquer la mnémotechnie à l'étude de la géographie, de la botanique, du calendrier, de la chimie, de la jurisprudence; mais ces applications étaient plutôt subtiles que vraiment utiles, et nous avons connu plusieurs jeunes gens qui, avec beaucoup de peines, avaient mémorisés tout Jussieu et qui ont fini par abandonner complètement ce mode de s'aider la mémoire, trouvant que loin d'en retirer des facilités, ils n'y rencontraient que de nouvelles difficultés. Sans doute que M. Léonard aura senti ces inconvénients de la mnémotechnie appliquée à des sciences aussi diverses; du moins il s'est borné à parler de cet art appliqué à la chronologie, et là en effet, il est d'un grand secours. La chronologie ne présente à la mémoire que des chiffres, des dates à retenir, or aucune opération n'est plus difficile, car les chiffres ne parlent pas à l'esprit, nous ne sommes pas frappés quand nous intervertissons leur ordre, quoique l'intervention des chiffres puisse changer complètement la date. Pour remédier à cet état de choses, la mnémotechnie remplace les chiffres par des lettres, d'une date composée de plusieurs chiffres, elle fait un mot, et ce mot placé à côté de l'événement nous en rappelle toujours la date: ainsi, nous savons que c'est en l'année 480 avant J.-C. que Léonidas périt victorieusement dans le détroit des Thermopyles. En mnémotechnie les chiffres 4, 8, 0, correspondent aux lettres r, f, s, et comme les voyelles ne représentent aucun chiffre, on peut de ces trois lettres faire le mot refuse, de là la formule: Léonidas sommé de rendre les armes refuse: pour quiconque est habitué à s'occuper de Mnémotechnie, pour peu que l'on remplace avec facilité les chiffres qui y correspondent, rien n'est plus facile que de retrouver la date d'un événement à l'aide de la formule que l'on y a ajoutée. Ainsi encore: Rome fut bâtie 752 avant J.-C. Remplaçant les chiffres 7, 5, 2, par les consonnes qui y correspondent nous trouvons c. l. n. dont on peut faire le mot colline: de là la formule Rome fut bâtie sur sept collines. — La brochure de M. Léonard contient ainsi 119 formules, toutes composées avec beaucoup d'intelligence, toutes ne sont pas aussi frappantes que celles que nous venons de citer, mais toutes présentent certain rapport entre le mot sacramental et l'événement auquel elle s'applique. L'espace ne nous permet pas d'entrer dans de plus longs détails sur cette brochure, ni sur les règles qu'elle explique: nous pensons en avoir dit assez pour prouver que la Mnémotechnie appliquée à l'histoire peut être d'un grand secours et le travail de M. Léonard est une œuvre recommandable et utile.

ÉCOLE NORMALE DE LIÈGE.

Le comité de l'École normale,

Considérant que les élèves institutrices réclament la continuation des leçons du cours permanent pendant les mois de juillet, août et octobre;

Considérant que le directeur et les professeurs font l'offre de continuer ces leçons;

Décide :

Le cours permanent de l'École normale pour les élèves institutrices sera continué pendant les mois de Juillet, Août et Octobre par le directeur et les professeurs de l'établissement.

Les leçons auront lieu ainsi qu'il suit à partir de mardi 5 juillet :

M. Stappers enseignera l'écriture et le dessin linéaire le lundi de 5 à 6 heures du soir, et le bureau typographique le mercredi de 5 à 6 heures du soir.

M. Lenoir enseignera la grammaire et la lecture, les mardi de 5 à 6 heures du soir, et le vendredi de 6 à 7 heures du soir.

M. Malchair enseignera les mathématiques, le lundi et le mercredi de 6 à 7 heures du soir.

M. Bouvet enseignera la géographie, le mardi de 6 à 7 heures du soir, et le vendredi de 5 à 6 heures du soir.

Fait en séance, le 30 juin 1858.

Le président honoraire, LOUIS JAMME.

Le secrétaire, C. MULLER.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

PAR EXTRAORDINAIRE.

Aujourd'hui lundi, 2 juillet, la première représentation de la CAMARADERIE, comédie en 5 actes, par M. Scribe.—M. et Mme. Volnys rempliront les deux principaux rôles.

Précédé de la LECTRICE, vaudeville. — Mme. Volnys remplira le rôle de Caroline.

NOTA. — Les personnes qui ont des entrées de faveur sont invitées de se munir d'une autorisation venant de l'administration de Mme. Corrège.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 30 JUIN.

Naissances : 6 garç., 4 filles.

Décès : 2 garç., 1 homme, 2 femmes, savoir :

Lambert Henrard, cultivateur, âgé de 53 ans, rue Khovémont, veuf de Anne Marie Thonar. — Marie Marguerite Gabriel, sans profession, âgée de 74 ans, rue Béguinage St.-Christophe, veuve de Mathieu Thiry. — Marie-Barbe Bernard, herbière, âgée de 42 ans, rue Grande-Bèche, épouse de Nicolas Méda.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

OUVRAGES NOUVEAUX PUBLIÉS PAR CETTE SOCIÉTÉ. (Se trouvent chez H. DESSAIN, imp.-lib., place St.-Lambert.) De l'éducation des filles, par Fénelon, prix 50 Cmes. Histoire d'un louis d'or, par M^{me} Guizot, 50 id. Notions élémentaires d'économie politique, 2^e édition, 25 id. Album moral, Vice et Vertu, douze sujets lithographiés, frs. 2 Tableaux d'arpentage (avec un manuel), 90 Toiles cirées (sur rouleaux), 5 50 Compas avec bouts en fer, 4 75 Tés pour le dessin linéaire, 2 50 Double décimètre, 50 Equerre, 25 MM. les instituteurs jouissent d'une remise de dix %.

ANNONCES.

UNE BONNE NOURRICE de la campagne désire se PLACER. S'adresser faubourg St-Gilles, n° 542.

A VENDRE à bas prix, UN BAC EN PIERRE ayant servi à une savonnerie. — S'adresser au n° 857, place du Spectacle, à Liège.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE, QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N° 56, Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

Passage Lemonnier.

La Société porte à la connaissance du public, que les travaux seront entièrement achevés dans quelques mois. — S'adresser pour les LOCATIONS chez M. LEMONNIER, rue de l'Université, ou au concierge du Passage. 917

Vente

suite de surenchère.

M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude, une Féronstrée, une

BELLE MAISON, N. 91, FAUBOURG Ste.-MARGUERITE,

Avec bâtiment ayant servi à une distillerie, cour et jardin, contenant 22 ares.

On pourra la voir les lundi et jeudi depuis deux heures jusqu'à six.

Cette vente aura lieu le 6 juillet, à 11 heures, sur la mise à prix de 21,000 frs., prix auquel elle est portée par la surenchère. 980

Mont de piété,

QUAI DE LA BATTE, N° 1112.

Mercredi, Jeudi et Vendredi, 4, 5 et 6 Juillet 1858, à deux heures précises,

VENTE DES GAGES SURANNÉS.

Après 14 mois de dépôt, le gage est vendu publiquement et l'excédant demeure pendant 20 mois à la disposition de l'emprunteur.

L'emprunteur peut faire vendre son gage, pourvu qu'il ait trois mois de dépôt seulement.

Les frais de vente sont de 5 o/p.

Le 27 juin 1858. Le directeur, Félix JEROTTE.

MARDI dix juillet 1858, à dix heures précises, pour finir en un jour, dans le chantier du Sr. L. DELVAUX, sur Avroy, on vendra une

QUANTITÉ DES PLUS CONSIDÉRABLES, DE BOIS SCIÉS,

Savoir : Une partie extraordinaire de planches, quartiers, barreaux et feuillots de chêne de toute longueur, depuis 12 jusqu'à 20 pieds, dont la majeure partie est fort sèche; une très-grande quantité de planches, quartiers, barreaux et horrons de hêtres, de planches et lattes de bois blancs et de planches, lattes et horrons de sapins; une quantité extraordinaire de wères, terrases et posselets; beaucoup de beaux horrons de chêne; horrons d'orme et de frêne, de 3 et 4 pouces, lattes à plafonner, etc., etc.

ARGENT COMPTANT.

Dans le même chantier, on VEND à main-ferme, de très-belles wères, raies, perches, et wères de sapins, à des prix avantageux.

On commencera par une belle partie de planches de hêtre. 777

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LA COMMUNE DE ROMSÉE. Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en concession de mines de houille sous la commune de Romsée, formée le par les sieurs Woos (Servais, Nicolas et Jean-Joseph), domiciliés dans la commune de Romsée;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857, Arrête:

Art. 1^{er}. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté, seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sous lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'articles 2 ci-dessus. Bruxelles, le 10 juin 1858.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Demande en concession de mines de houille.

Par pétition enregistrée à la ci-devant préfecture du département de l'Ourthe, le 7 octobre 1811, les sieurs Woos (Servais, Nicolas et Jean-Joseph), de Romsée, exploitant les mines de Steppers et Cortivilain, ont demandé la concession des mines de houille existantes sous des terrains dépendans de la commune de Romsée.

Voulant parfaire l'instruction de cette demande, le sieur Woos (Servais), agissant tant au nom de sa mère veuve Woos (Servais), l'un des demandeurs primitifs, qu'en celui des représentans légitimes de Woos (Nicolas et Jean-Joseph), a réclaté la publication de la demande prémentionnée, suivant les limites y indiquées, savoir:

Au nord, à partir de l'église de Romsée, par le chemin de Romsée à Magnée, jusqu'au ruisseau qui traverse ce chemin;

A l'est, de ce point, continuant le même chemin de Romsée à Magnée, jusqu'au hameau d'Elheur, et traversant celui de Foxhuse;

Au sud, partant du hameau d'Elheur par le chemin de Moister jusqu'au hameau de Bonni, traversant ensuite ce dernier hameau et suivant le chemin Delgonte jusqu'à un autre hameau, portant le nom du dernier chemin;

A l'ouest, de là continuant le chemin Delgonte et celui de Chaumont jusqu'au dit endroit de Chaumont; de ce point, prenant le chemin qui conduit à Romsée, et le continuant jusqu'à l'église de ce village, point départ.

Les pétitionnaires ont offert aux propriétaires fonciers le 80^e panier du produit des mines à extraire de toute profondeur.

SOULIERS, Pantoufles et bottines.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,

METTRA

LE MERCREDI 18 JUILLET 1858, à 3 heures précises de relevée,

A LA SALLE DE SES SÉANCES :

EN ADJUDICATION AU RABAIS,

sur simples soumissions cachetées,

LA FOURNITURE DE SOULIERS, PANTOUFLES ET BOTTINES,

Nécessaires à ses établissemens, en plusieurs lots différens.

Les soumissions devront être remises, au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut voir, tous les jours de 9 à 5 heures les cahiers des charges et les échantillons.

MNÉMONISME CHRONOLOGIQUE

L'HISTOIRE ANCIENNE, Par M. P. J. LÉONARD,

Professeur attaché au Collège Communal de Huy, 1 vol. in-16.

Prix : 1 fr. 30 c.

Se trouve en vente chez MM. RIGA, rue Royale; KERTENNE, rue de l'Université; LARDINOIS, rue devant les Carmes, DESOER, place St-Lambert. 962

BOURSES.

PARIS, LE 30 JUIN.

Table of Paris market data including various bonds and exchange rates.

LONDRES, LE 29 JUIN.

Table of London market data including various bonds and exchange rates.

AMSTERDAM, LE 30 JUIN.

Table of Amsterdam market data including various bonds and exchange rates.

ANVERS, LE 30 JUIN.

Table of Antwerp market data including various bonds and exchange rates.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations and currencies.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 30 JUIN

On a fait peu d'affaires en active espagnole à la bourse de ce jour. — Ouvert 21 1/2 7/16 et reste 21 7/16 A au comptant et P. au 2 juillet prochain.

BRUXELLES, LE 30 JUIN.

Table of Brussels market data including various bonds and exchange rates.

VIENNE, LE 21 JUIN.

Métalliques, 107 1/16. — Actions de la Banque, 1455.

PLACE D'ANVERS, LE 30 JUIN.

Café. — A l'exception de quelques faibles lots pour la consommation, cette féve a été sans affaires. Coton. — Une soixantaine de balles Surate, marchandise courante, a été payée 28 cents.

Sucre brut. — Environ 500 caisses Havane blond plus ou moins avarié, ont été vendues publiquement cet après-midi, dans les prix de f. à par 50 kil.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DES 29 ET 30 JUIN.

Le brick meek, Caroline Amélie, v. de Riga, ch. de graine de chanvre. La gall, Louisa, ch. de graine de lin.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège